



La préservation de l'environnement est devenue une évidence et une nécessité pour notre monde en mutation. La communauté de communes vous accompagne dans cette transition à travers ses différents services et projets.

SOMMAIRE

La gestion des déchets2 3
Tri selectif, jeu concours4
Recyclage5
Réemploi 6
Éco exemplarité
Lutte contre le gaspillage 8 alimentaire
Compostage9
Jardinage au naturel10 11
Zéro phyto 12
Eau et environnement
Dore moyenne / Marat13
- Contrat territorial Dore amont /
St-Bonnet le chastel14
- Contrat territorial Ance du Nord Amont Sauvessanges /
Usson-en-Forez15

La gestion des déchets

Quand la réduction et le tri des déchets deviennent une priorité, des solutions concrètes se mettent en place!

La communauté de communes Ambert Livradois Forez vous accompagne au quotidien pour réduire et trier vos déchets. Nos agents de terrain ont ainsi sensibilisé à la réduction des déchets et au tri plus de 300 professionnels et plus de 1000 particuliers depuis le début d'année.

Ambert Livradois Forez, via ses habitants, associations, entreprises, collectivités, structures publiques est un territoire particulièrement dynamique où chacun se mobilise:

- Les commercants qui acceptent les contenants réutilisables pour faciliter la vente en vrac et distribuent des stop-pub;
- Les structures publiques (écoles, hôpitaux, maisons de retraite) qui sont engagées de longue date dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et le compostage ;
- Les restaurateurs qui distribuent des Gourmet Bag afin de vous permettre d'emporter vos restes à la maison;
- Le tissu associatif qui veille à rendre ses évènements plus éco-responsables via l'utilisation de gobelets réutilisables (plus de 120 prêts en 2019) et la mise en place du tri durant ses manifestations;
- Les communes, engagées dans des démarches visant à limiter voire à supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires et à traiter de façon responsable leurs
- Les artisans, acteurs de la réparation qui sont plus d'une cinquantaine sur le territoire;
- Les déchèteries, toujours plus performantes, offrent la possibilité de trier plus de 50 types de déchets. Dernièrement, elles proposent le tri du verre plat, des stylos et bâtons de colle ainsi que du broyat en libre-service afin de jardiner au naturel.

Tous les acteurs du territoire d'Ambert Livradois Forez se mobilisent ! Pourquoi pas vous ?

□ Les ordures ménagères : des déchets très coûteux

Les ordures ménagères sont les déchets les plus chers à traiter (avec les déchets chimiques dangereux collectés en déchèterie). Leur incinération dans un équipement moderne, aux normes, et peu polluant a un coût élevé (environ 160 euros la tonne hors coût de transport). Alors que les emballages triés ne coûtent qu'environ 60 euros la tonne et les déchets organiques au compost ne coûtent rien!

Le traitement des ordures ménagères est, en plus, taxé par l'Etat, Une taxe qui augmentera de 300% d'ici 2025 afin de nous pousser vers « davantage de tri »!

Concrètement si nous ne faisons rien, le coût de nos déchets va augmenter de plus de 10 euros par habitant!

Sans efforts de la part de TOUS, le coût de la gestion des déchets ne fera qu'augmenter!

Quels constats en 2019 ?



Seulement 52% des emballages sont triés dans les bacs jaunes!

48 % des emballages sont encore ietés dans les ordures ménagères et donc incinérés! soit 1500 tonnes d'emballages (papiers, cartons, boîtes de conserves, bouteilles plastiques, ...) et 220 tonnes de bouteilles et bocaux en verre chaque année. Le tri sélectif est obligatoire pour tous!



Reioignez les 15000 trieurs de notre territoire!



1732 tonnes d'eau incinérées chaque année l

Chaque année, 2170 tonnes de biodéchets (peaux de melon, épluchures restes de nourriture, produits périmés,... sont jetés aux ordures ménagères! Ces biodéchets putrescibles sont composés à 80 % d'eau ! Chacun paie donc pour incinérer de l'eau! Sur notre territoire, le compostage devient une pratique accessible à tous!

60 % des habitants compostent, pourquoi pas vous?



- Les quantités de TRI collectées augmentent un peu plus chaque année!
- Les quantités d'ordures ménagères ont baissé d'environ 200 tonnes cette année!
- La pratique du compostage augmente.

IMPORTANTES

Pas de cendres dans les bacs à ordures cet hiver !

CONSIGNES

Certaines cendres encore chaudes font brûler les bacs!

Trouvez-vous cohérent d'incinérer des cendres? Et de payer pour cela?

Soyons citoyens, ne jetons plus de cendres aux ordures ménagères !

Conseil pratique: vous pouvez les disperser sur votre terrain afin d'amender votre sol.

Pas de seringues dans les BACS de TRI!

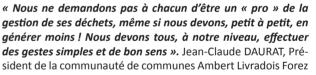
C'est trop DANGEREUX pour les agents de collecte et les agents du centre de tri. Ces derniers trient à la main

Pour les usagers concernés (diabétiques, ...), merci d'utiliser

les boîtes dédiées et les rapporter en déchèterie!



Comment agir ?



- 1. Trier ses emballages dans les bacs et sacs jaunes, et son verre dans les colonnes à verre :
- 2. Pratiquer le compostage de ses déchets organiques ;
- 3. Se rendre à la déchèterie pour les déchets qui ne sont pas des déchets « classiques » issus de la vie de tous les
- 4. Apporter ses vieux vêtements, mêmes troués, dans les colonnes à textile ou en déchèterie ;
- 5. Essayer d'apporter moins de déchets verts en déchèterie en pratiquant, par exemple, le mulching (laisser sur place les tontes) pour le broyage;
- 6. Adopter une poule;
- 7. Etc...

Avec ces gestes simples, pratiqués par tous, le coût de nos déchets sera maitrisé et les objectifs environnementaux

Des sanctions financières pour les NON-TRIEURS sont à l'étude. En effet, il n'est pas normal que les trieurs soient pénalisés par le surcoût que génèrent les nontrieurs!

Préservation de l'environnement, le territoire s'engage! | 3

Tri sélectif

JEU CONCOURS

Je trie, tu tries...
Alors jouons!

PLUS VOUS TRIEZ, PLUS VOUS AVEZ DE CHANCE DE GAGNER!

Du 1^{er} au 9 Décembre 2019

TENTEZ VOTRE CHANCE ET REMPORTEZ
3 CHÈQUES CADEAUX D'UNE VALEUR DE

300€

INSCRIVEZ lisiblement votre nom, prénom, adresse complète, numéro de téléphone et e-mail sur papier libre.

ROULEZ ET INSÉREZ le dans une bouteille en plastique transparent.

DÉPOSEZ la bouteille dans un sac de tri ou bac jaune présenté à la collecte ou en déchèterie.

PLUS D'INFORMATIONS SUR : www.ambertlivradoisforez.fr











Sept déchèteries

HORAIRES DES DÉCHÈTERIES

Ambert - *Le Poyet*Tél. 04 73 82 37 17 **Du lundi au samedi** :
8h30 - 12h et 13h30 - 17h30

Recyclage

■ Arlanc - Champs Puissant (derrière le cimetière) Tél. 04 73 95 17 22 Lundi, mardi, vendredi, samedi : 8h30 - 12h et 13h30 - 17h30 Mercredi : 8h30 - 12h

Cunlhat - Zone artisanaleTél. 04 73 72 31 88 **Mardi, jeudi, vendredi, samedi**: 8h30 - 12h et 13h30 - 17h30 **Mercredi**: 8h30 - 12h

Tél. 04 73 95 26 99

Lundi, jeudi : 9h - 12h et 14h - 17h

Samedi : 9h - 12h et 14h - 17h30

Saint-Germain-l'Herm - *Lair*Tél. 04 73 72 09 14

Mardi, jeudi : 9h - 12h et 14h - 17h

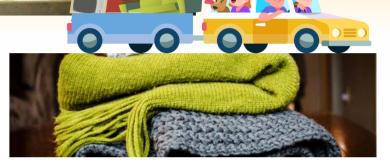
Samedi : 9h - 12h et 14h - 17h30

Marat / Vertolaye - La Paterie
 Tél. 04 73 95 37 85
 Mardi, vendredi, samedi :
 9h - 12h et 14h - 17h
 Mercredi : 9h - 12h

Tél. 04 73 95 34 58

Mardi, jeudi : 9h - 12h et 14h - 17h

Samedi : 9h - 12h et 14h - 17h30



□ Les textiles se recyclent aussi!

Depuis cet été, les camions d'Ambert Livradois Forez portent les couleurs de la nouvelle campagne en faveur du tri des textiles.

Votre chemise est déchirée ? Vos chaussures sont au bout du rouleau ? Elles se recyclent aussi ! Les textiles, même abimés, peuvent être recyclés en chiffon ou en isolant pour les habitations.

Les conteneurs à textile se retrouvent dans chacune de vos déchèteries mais aussi dans certains bourgs et parkings.

Retrouvez tous les points d'apport sur www.lafibredutri.fr





Ouverture de matériauthèques : une nouvelle offre pour les bricoleurs

Depuis juin dernier, la communauté de communes expérimente un nouveau service dans les déchèteries de Viverols et de Saint-Germain-l'Herm : un caisson « matériauthèque ».

La matériauthèque a pour but de développer le réemploi et de diminuer les déchets en allongeant la durée de vie des matériaux. Le principe ? Déposer des matériaux de construction, d'aménagement intérieur, bricolage et jardinage qui sont encore en bon état afin de leur donner une seconde vie !

La récupération gratuite est possible les premiers samedis de chaque mois :

- De 10h à 12h à la déchèterie de Saint Germain l'Herm
- De 14h à 16h à la déchèterie de Viverols

Repair Café

Trucs et astuces pour réparer son petit matériel.

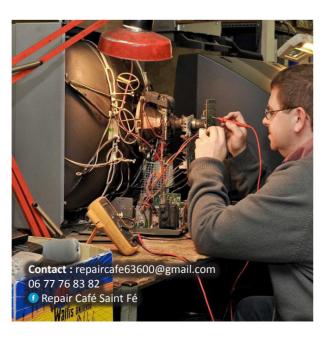
L'association Repair Café, c'est une équipe de bricoleurs bénévoles qui vous aide à réparer votre petit électroménager et vos vêtements.

Repair Café c'est à prix libre ; vous donnez ce que vous voulez !



Les prochaines dates :

- À la Ressourcerie de Saint-Amant-Roche-Savine,
 Col des Buges:
 les premiers vendredis de chaque mois de 14h à 16h.
- Au restaurant la Jasserie, Ambert, Route du Puy: les derniers mercredis de chaque mois de 9h à 11h.



Éco exemplarité



Les commerçants aussi s'engagent pour réduire les déchets! Retrouvez les autocollants STOP PUB dans plus de 150 points: mairies, épiceries, boulangeries, boucheries, coiffeurs, etc.

1 STOP
PUB
= 30 kg
de publicité
ovités par an

OUI

NON
à la publicité
et aux journaux
d'annonces

VALTOM



Jeter c'est gâcher! Si je ne lis pas la pub, je colle un autocollant STOP PUB sur ma boîte aux lettres.

Halte aux idées reçues!

« En refusant la publicité, je suis contre les commerçants !»

FAUX. L'objectif n'est pas de supprimer la publicité, mais de faire en sorte que ceux qui ne la lisent pas, ne la reçoivent pas. Pour être au courant des promotions, il est possible de recevoir les informations publicitaires par courriel.

« Mettre un STOP PUB, c'est ôter du travail au gens»

FAUX. La majorité des diffuseurs ont mensualisé les distributeurs, qui ne sont plus rétribués au tract distribué. Le gaspillage solidaire n'est plus un argument.

« Si je mets un STOP PUB, je ne recevrai plus le bulletin communal !»

FAUX. Les collectivités prennent des abonnements spécifiques pour distribuer leur courrier dans toutes les boîtes aux lettres sans exception. Vous continuerez donc à recevoir vos infos comme d'habitude.

e publicité évités par an

STOP

STOP

SUR le territoire

Ambert Livradois Forez

263

habitants ont adopté un STOP

PUB en 2019, ce qui représente

tonnes de papier économisées!

6 | Préservation de l'environnement, le territoire s'engage !

Lutte contre le gaspillage alimentaire



10 millions de tonnes d'aliments sont gaspillés chaque année en France, soit 150 kg et plus de 100€ par personne qui finissent à la poubelle. Pour éviter que ces déchets finissent à la poubelle, des solutions existent.

□ Le Gourmet Bag, comment ca marche?

De nombreux restaurants agissent pour réduire l'ampleur de ces chiffres : adaptation des portions dans l'assiette, moins de choix dans le menu ou proposition d'un doggy bag ou Gourmet Bag pour emporter les restes de repas.

Dans le cadre du projet de loi « agriculture et alimentation », un amendement oblige les restaurateurs à proposer un contenant aux personnes désirant emporter leurs restes de repas à horizon 2021.

Pour aider les restaurateurs dans la mise en place de cette nouvelle obligation, le VALTOM accompagne les restaurateurs volontaires du territoire et leur propose de mettre à disposition de leurs clients, des Gourmet Bag pour les inciter à finir leurs restes de repas chez eux.

Sur le territoire, le service déchets assure le relais. Depuis 2017, dix-neuf restaurateurs sont déjà engagés dans la démarche.

Une restauration collective de qualité!

De nombreux établissements publics du territoire proposant de la restauration collective ont pu bénéficier d'accompagnement dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. Les résultats sont probants : entre 20 et 35% de réduction du gaspillage qui permettent de plus en plus des achats de qualité et en circuit court.



Retrouvez-les chez les restaurateurs engagés!

- · Hôtel de La Gare, Ambert,
- · Hôtel Restaurant Les Copains, Ambert,
- Bar des Négociants, Ambert,
- Hôtel Restaurant La Renaissance, Arlanc.
- Restaurant Le Ruisseau, Beurières,
- · Le Prieuré, Chaumont-le-Bourg,
- · Chez Marthe, Condat-lès-Montboissier,
- · L'Etape Gourmande, Cunlhat,
- · Auberge du Ripailleur, Dore-L'Église,
- · Le Relais de la Fontaine, Echandelys,
- · Auberge du Creux de l'Oulette, La Chaulme,
- Hôtel Restaurant La Vie en Rose (Gaudon), Le Brugeron,
- Village Vacances Là Ô, Le Brugeron,
- Auberge de La Belette, Le Monestier,
- Restaurant Le Gaspard des Montagnes, St-Alyre-d'Arlanc,
- Bar Restaurant Le Savine, Saint-Amant-Roche-Savine,
- · Hôtel Le Voyageurs, Saint-Anthème,
- · Auberge du Col du Béal, Saint-Pierre-la-Bourlhonne,
- Hôtel Restaurant de La Dore, Vertolaye.





D'ici 2024, le tri à la source des biodéchets devra, selon la réglementation, être accessible donc possible pour tous ! Pour cela, la communauté de communes Ambert Livradois Forez vous accompagne pour la création de sites de compostage au plus proche de chez vous : une gestion dite « de proximité ».

Le compostage chez soi c'est possible!

Suivant la place dont vous disposez, vous pouvez composter avec ou sans bacs.

Pour un bon compost, il est important d'ajouter de la matière sèche (feuilles mortes, tontes séchées, broyat de branches ...) et bien mélanger les matières. Du broyat de branches est mis gratuitement à votre disposition uniquement dans les déchèteries d'Ambert, Viverols, Cunlhat,

Saint-Anthème, Saint-Germain-l'Herm pour l'instant.

Du composteurs vendus par collectivité depuis 1999. Sans compter tous les usagers compostant en tas ! nat, pur l'instant.

2878

Sur le territoire

Ambert Livradois Forez

Le compostage partagé, qu'est ce que c'est ?

Le compostage partagé en pied d'immeuble ou de quartier fonctionne avec 3 bacs minimum :

- Le premier sert à stocker le broyat de branches (bac de matières sèches)
- Le deuxième sert à déposer les déchets ménagers (bac d'apport)
- Le troisième sert au mûrissement du compost (bac de maturation)

Chaque habitant volontaire est doté d'un bioseau, qui lui permet de stocker ses épluchures avant d'aller les déposer au compost. Il amène ensuite ses déchets dans le bac d'apport, les étale à l'aide d'une griffe et les recouvre de broyat de branches mis à disposition. Le bac de compost est vérifié et brassé régulièrement par le référent de site. Lorsque ce bac est plein, le référent de site local or-

Sur le territoire Ambert Livradois Forez

composteurs de quartier et 6 en pieds d'immeuble

2008 première install

première installation aux résidences OPHIS du 11 novembre à Ambert ganise un transfert vers le bac de maturation, à l'aide de l'équipe de bénévoles. Au bout de 6 à 9 mois, lorsque le compost est mûr, l'équipe de bénévoles organise un tamisage et une distribution de compost entre voisins. C'est l'occasion de faire une « fête du compost »!

Outre la réduction indéniable des déchets organiques, le compostage partagé permet de créer du lien entre les habitants d'un même immeuble ou d'un même quartier.

Accompagnement

Chaque site est suivi plusieurs fois par an, par des agents du service déchets pour assurer la pérennité du projet.





Le service déchets peut accompagner les habitants, les mairies, etc. dans la mise en place du compostage en pied d'immeuble, au sein d'un hameau ou d'un quartier. Un programme de

Sur le territoire Ambert Livradois Forez

75 sites de compostage suivi

99 tonnes de déchets compostés

formations et de rencontres «Compost et jardinage au naturel» est proposé par semestre.

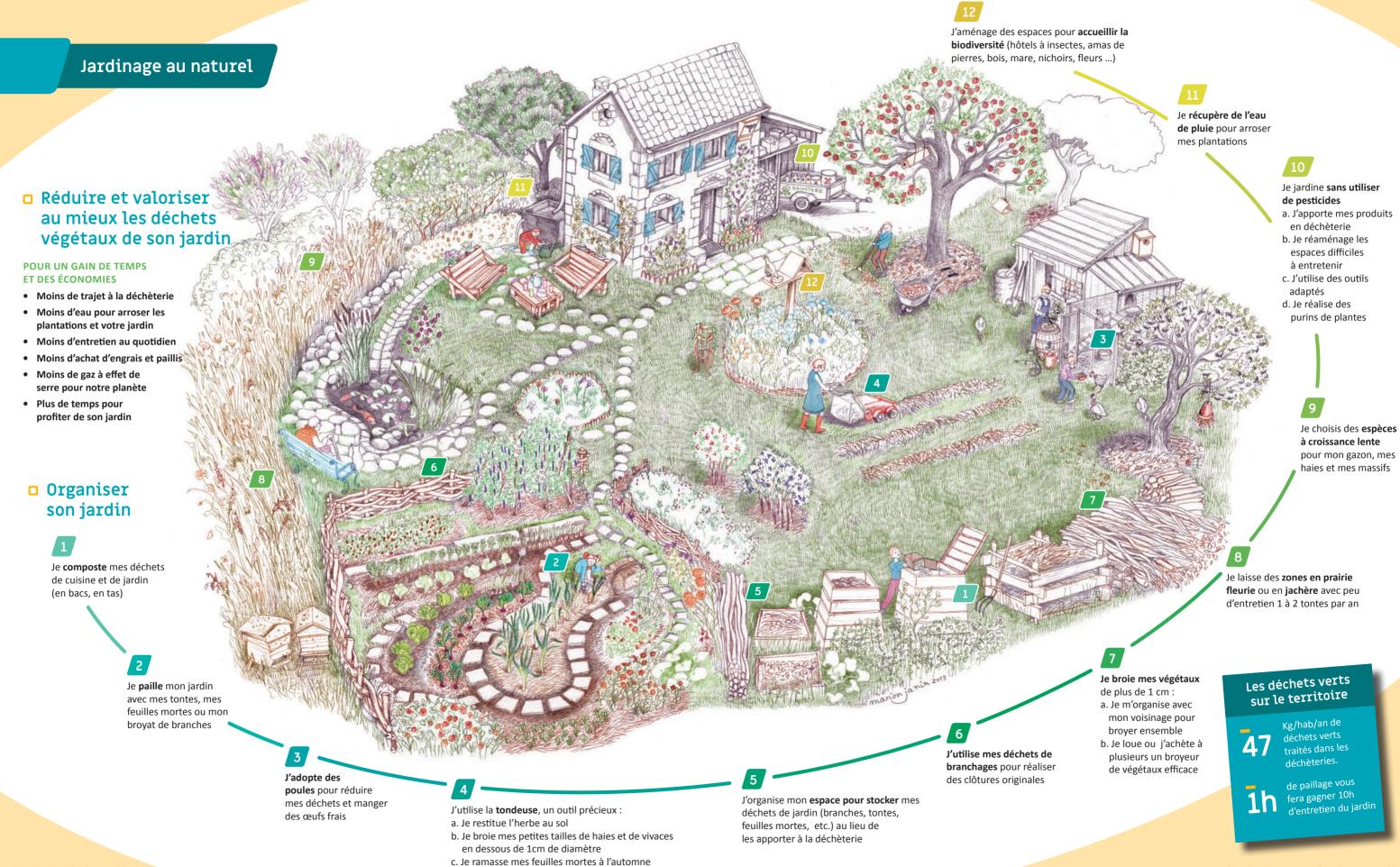
Contactez-nous au 04 73 82 76 91.

Retrouvez les conseils des enfants de l'école de Viverols sur le site www.ambertlivradoisforez.fr.



Découvrez tous les sites de compostage géolocalisés sur : www.lesactivateurs.org/geo-compost/

8 | Préservation de l'environnement, le territoire s'engage !





Depuis le 1er janvier 2017 la loi Labbé interdit aux personnes publiques l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, des forêts, des chemins et voiries. Cette réglementation a été étendue, au 1er janvier 2019, aux particuliers. C'est pourquoi, la communauté de communes Ambert Livradois Forez accompagne les collectivités et les particuliers dans la pratique du «zéro phyto».



>>> Des collectivités investies

Sur le territoire Ambert Livradois Forez, cela fait déjà 2 ans que les 58 communes s'organisent pour trouver des techniques alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires pour entretenir leurs espaces publics.

Actuellement, 40 communes du territoire se sont engagées dans la Charte d'Entretien des Espaces Publics de la FREDON Auvergne.



Cet engagement leur a permis de bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour gérer leurs espaces verts sans phytosanitaires et d'optimiser le temps et les méthodes de travail en fonction des différents espaces.

De plus, depuis avril 2018, la communauté de communes Ambert Livradois Forez, pour soutenir les 40 communes engagées dans cette Charte, a investi dans du matériel collectif de désherbage et de broyage, financé à hauteur de 80% par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire. Chacune d'entre elles peut désormais bénéficier de ces équipements pour entretenir ses espaces publics.

Plus d'informations sur la page « Réservation de matériels mutualisés » sur www.ambertlivradoisforez.com

Annuellement, le service « Déchets » d'Ambert Livradois Forez propose aux communes engagées et non engagées de participer à des journées techniques. Véritables moments de partage d'expériences sur les méthodes employées par chacune, les temps de rencontres permettent d'améliorer les pratiques de travail au quotidien. C'est aussi un moment propice pour découvrir ou échanger sur l'utilisation des matériels mutualisés.

>>> Pour les particuliers, de nouvelles habitudes à prendre

Depuis le 1^{er} janvier 2019, cette interdiction s'étend aux particuliers qui **ne peuvent plus utiliser ni détenir de produits phytosanitaires** sauf ceux autorisés par la réglementation (faibles risques, biocontrôles, utilisables en agriculture biologique...).

Pour ceux qui n'en utilisaient déjà plus, pas de surprise, les habitudes sont là l

Cependant pour les utilisateurs aguerris des désherbants ou autres phytosanitaires, cela peut vite tourner au calvaire! Il faut user de nouvelles pratiques pour entretenir ses espaces verts tels que le paillage, les bordures fleuries, l'enherbement, le désherbage manuel

Mais nous en restons convaincus, pour temporiser la charge de travail d'entretien, le mieux reste encore de changer son regard sur ce qu'est un espace « propre » en intégrant dans sa définition des critères de santé et de biodiversité.





Eau / Environnement

Les contrats territoriaux de rivières : des outils concrets au service de la préservation des cours d'eau

En attendant la mise en œuvre d'un futur programme d'actions à travers un Contrat Territorial sur l'ensemble du bassin versant de la Dore, porté prochainement par le Parc Naturel Régional du Livradois-Forez, et d'un futur Contrat Territorial incluant l'ensemble du bassin versant de l'Ance du nord, porté par le SICALA de la Haute-Loire, la communauté de communes Ambert Livradois Forez continue d'œuvrer pour améliorer la qualité des cours d'eau sur son territoire.

Depuis 2014, à travers les mobilisations de subventions issues des Contrats territoriaux Ance du Nord, Dore Amont et Dore moyenne, des travaux ont lieu en continu sur les cours d'eau d'Ambert Livradois Forez dans le but de préserver la ressource en eau et la richesse écologique qui en découle.

Aujourd'hui, au vu des évènements climatiques récurrents de ces dernières années (sécheresse à répétition, absence pluviométrique (neige, pluie, ...)), nous constatons un déficit en eau important sur les cours d'eau et milieux associés. L'eau demeure en effet la problématique majeure de demain (eau potable, ...), indispensable à la vie humaine qu'il est impératif de préserver.

Les exemples ci-après montrent l'implication de la collectivité sur cette problématique et l'intérêt d'intervenir sur les milieux aquatiques.

☐ Un contrat territorial, qu'est-ce que c'est?

C'est un outil multithématique qui a pour objectifs la préservation et l'amélioration de la qualité de l'eau et du fonctionnement des cours d'eau et des milieux aquatiques associés. Soutenu par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, il permet de mobiliser des financements et des partenariats techniques pour la mise en œuvre d'un programme d'actions en faveur des milieux aquatiques.

Contrat territorial Dore Moyenne - Marat

AMÉNAGEMENT ET VALORISATION D'UNE ZONE HUMIDE SUR LA COMMUNE DE MARAT

Propriétaire d'un terrain de 2 ha laissé à l'abandon et représentant un intérêt écologique certain, la commune de Marat a souhaité valoriser ce site en créant une balade ludique et pédagogique permettant de faire découvrir l'intérêt des zones humides sur le territoire d'Ambert Livradois Forez.

Grâce à la volonté de la commune, à la mobilisation de l'équipe « rivière » du contrat territorial Dore Moyenne et à l'appui des élèves du centre de formation forestière de Noirétable, le sentier verra le jour prochainement. Il se composera de différents types de cheminement (pontons bois, allées gravillonnées ou en copeaux de bois), de panneaux de sensibilisation, d'arbres fruitiers, de tables de pique-nique, d'une aire de camping-car et d'un accès au bourg de Marat pour les plus courageux.

L'idée de départ était de faire un étang de pêche, mais au vu de la législation qui interdit de transformer les zones humides en étang, nous avons finalement opté pour un sentier ludique et pédagogique que les écoles et les habitants du territoire pourront s'approprier! Concrètement, des petites marres ont été réalisées, des passerelles pour le cheminement ont été installées et des panneaux pédagogiques verront le jour prochainement. Parallèlement, un parcours de santé a été mis en place et les habitants commencent déjà à l'utiliser! », Patrice DOUARRE, maire de Marat



Fiche d'identité du projet

Coût total du proiet : 201 000 €

>>> Valoriser une zone humide pourquoi ?

Maitrise d'ouvrage : communauté de communes Ambert Livradois Forez

dans le cadre du contrat territorial Dore Movenne et commune de Marat

Financeurs : Agence de l'Eau Loire Bretagne, conseil départemental

du Puy-de-Dôme, région Auvergne-Rhône-Alpes, Europe, commune

• 164 000€ commune de Marat (dont 14.8% Leader Livradois-Forez,

• 37 000 € communauté de communes Ambert Livradois Forez

(dont 60% Agence de l'Eau, 20% conseil départemental)

de Marat, communauté de communes Ambert Livradois Forez

30% DETR, 24% Région, 4.6% conseil départemental)

Les zones humides jouent un rôle majeur dans le cycle de l'eau en agissant à la fois comme filtres naturels vis-à-vis des polluants et comme zones tampons permettant de limiter les crues et de soutenir les étiages*. Par ailleurs, les zones humides ont un réel intérêt et nécessitent d'être préservées. Le maintien de cette mosaïque est source de richesse environnementale (maintien d'espèces de faune et de flore) et d'intérêt patrimonial (témoin de l'évolution des paysages).

12 | Préservation de l'environnement, le territoire s'engage !

^{*}étiages : période de l'année où le débit des cours d'eau atteint statistiquement sur plusieurs années sa valeur la plus basse. Les étiages sont définis à partir de différentes données statistiques.



Contrat territorial Dore Amont - Saint-Bonnet-le-Chastel

LA TOURBIÈRE DU CROS REPREND SON SOUFFLE POUR LUTTER CONTRE LES PÉRIODES DE SÉCHERESSE

La communauté de communes a entrepris des travaux sur la tourbière boisée du Cros, en partenariat avec la commune de Saint-Bonnet-le-Chastel et les services techniques de l'Office National des Forêts.

Ces travaux complexes, nécessitant l'utilisation d'un câble mât, ont eu pour objectif la restauration des fonctionnalités de la tourbière, située aux sources d'un ruisseau Natura 2000 et hébergeant une espèce en grand danger d'extinction : la mulette perlière.

Le chantier a consisté dans un premier temps à supprimer l'ensemble des épicéas plantés sur la tourbière il y a une soixantaine d'années et à sélectionner les essences les plus adaptées au site.

Dans ce cadre, la communauté de communes a pris à sa charge le surcoût lié à cette exploitation douce, permettant ainsi à la commune de Saint-Bonnet-le-Chastel d'équilibrer financièrement l'opération entre les coûts d'exploitation et les produits de la vente du bois.

>>> Une opération, plusieurs objectifs :

- Préserver la quantité et la qualité de la ressource en améliorant le rôle d'éponge de la tourbière, luttant ainsi contre l'augmentation des épisodes d'étiages sévères et les phénomènes d'assèchement de cours d'eau.
- Contribuer à la préservation de la biodiversité avec la restauration d'un milieu devenu très rare (tourbière boisée). De plus, ces travaux ont contribué à enrayer l'ensablement des cours d'eau, identifié comme l'une des principales causes de raréfaction de la mulette perlière, dont la Dolore héberge l'une des dernières populations françaises.
- Valoriser écologiquement et scientifiquement un site peu intéressant économiquement en raison des difficultés d'exploitation du bois et de la faible productivité sylvicole malgré les tentatives de drainage de ces parcelles.

L'état du site est actuellement suivi par le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne. Des travaux de restauration complémentaires (restauration du cours d'eau et suppression des drains) seront menés dans les prochains mois par la communauté de communes.







Fiche d'identité du projet

Maitrise d'ouvrage : communauté de communes Ambert Livradois Forez dans le cadre du contrat territorial Dore Amont

Financeurs: Agence de l'Eau Loire Bretagne, Région Auvergne-Rhône-Alpes, communauté de communes Ambert Livradois Forez Chiffres clés:

- Surface concernée : 4ha
- Volume de bois concerné : 700 m3
- Longueur du câble de débardage : 840 m
- Durée du chantier : 4 semaines

Coût total du projet: 17 227 € comprenant la prise en charge du surcoût d'exploitation par technique douce, l'inventaire faune/flore du site avant travaux et la réalisation d'un film court.

Montant des subventions :

- Agence de l'Eau Loire Bretagne : 10 336,20 € (60%)
- Région Auvergne-Rhône-Alpes : 3 402,80 € (19,7 %)

Contrat territorial Ance du Nord Amont – Sauvessanges / Usson-en-Forez

SUPPRESSION D'OUVRAGES SUR LE SITE DES GANNETS POUR RESTAURER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

Situé à cheval entre les communes de Sauvessanges et d'Usson-en-Forez, le site des Gannets a fait l'objet de travaux dans le but de restaurer la continuité écologique de l'Ance du nord.

Autrefois, pour les besoins d'une pisciculture, deux ouvrages avaient été construits pour dériver l'eau de l'Ance du Nord et du Champdieu. Aujourd'hui ces ouvrages n'ont plus d'utilité et sont même devenus un obstacle à la continuité écologique puisqu'ils bloquent les sédiments et empêchent les espèces piscicoles de regagner les secteurs propices à leur reproduction

Conscient des enjeux de préservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau, le propriétaire a sollicité l'aide de la communauté de communes Ambert Livradois Forez en 2017. Le contrat territorial de l'Ance du Nord lui a dès lors apporté son appui administratif, technique et financier en vue d'un effacement des deux ouvrages.

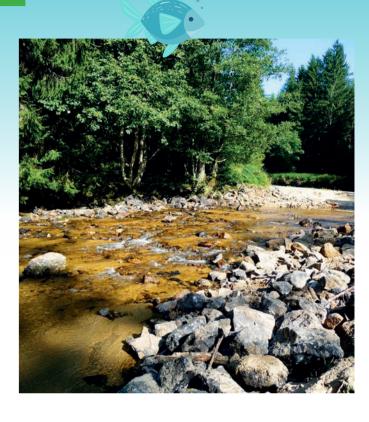
En septembre, les deux seuils ont donc été effacés. Une opération délicate qui a nécessité plusieurs phases afin d'éviter un bouleversement trop brusque et important du milieu :

- Dans un premier temps, un déplacement des mulettes perlières et des espèces piscicoles hors site;
- Puis, une suppression de l'ouvrage du Champdieu et un abaissement du seuil sur l'Ance;
- Enfin, une intervention supplémentaire d'abaissement du seuil sur l'Ance s'effectuera l'année prochaine afin d'éviter une surcharge de sédiments partant dans la rivière

Des suivis complémentaires après travaux (température, morphologie du cours d'eau et mulette perlière) seront réalisés au cours des trois prochaines années.

Ces travaux sont un exemple de la concertation des EPCI en faveur de la gestion de l'eau et de la préservation de la biodiversité.





>>> Le déplacement des mulettes perlières, une opération rare !

Je suis malacologue c'est-à-dire que j'étudie les mollusques. Sur l'Ance du Nord, je me concentre plus particulièrement sur la mulette perlière qui est une espèce rare et menacée, il y a donc un fort enjeu de protection. Dans le cadre des travaux, ma mission était de déplacer les mulettes perlières hors du site. En aval, le principal risque était celui de l'ensevelissement des espèces par les sédiments. En amont, l'objectif était d'éviter que les individus se retrouvent déchaussés et hors de l'eau. Cette opération a consisté à extraire, marquer, mesurer puis replacer les mulettes, dans leur habitat favorable, afin qu'elles ne soient pas perturbées par les travaux. En France, ce type d'action est rare et délicat, et nécessite des autorisations. » Sylvain VRIGNAUD, malacologue

Fiche d'identité du projet

Maitrise d'ouvrage : communauté de communes Ambert Livradois Forez dans le cadre du contrat territorial Ance du Nord Amont

1 700 m³ de sédiments retenus par l'ouvrage de l'Ance du Nord;

Gains : une reconnexion du Champdieu avec l'Ance, une réouverture du linéaire de 0,8 km sur l'Ance et de 1km sur le Champdieu

Coût des travaux : 21 000 € TTC financés à 100 %

Financeurs: 80% par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et 20% par Loire Forez Agglomération.

Préservation de l'environnement, le territoire s'engage!





SERVICE DÉCHETS

Tél. 04 73 82 76 91 dechets@ambertlivradoisforez.fr

CONTRATS TERRITORIAUX DE RIVIÈRES

Contrat territorial Ance du Nord **Tél. 04 73 95 33 42**elodie.printinhac@ambertlivradoisforez.fr

Contrat territorial Dore Amont **Tél. 04 73 82 76 97**benjamin.faye@ambertlivradoisforez.fr

Contrat territorial Dore Moyenne **Tél. 04 73 95 59 31**marc.cladiere@ambertlivardoisforez.fr

www.ambertlivradoisforez.fr -

15 avenue du 11 Novembre • 63 600 AMBERT • Tél. 04 73 72 71 40 • accueil@ambertlivradoisforez.fr